



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
23 juin 2017
Français
Original: anglais

Groupe d'examen de l'application

Huitième session

Vienne, 19-23 juin 2017

Projet de rapport

Additif

VII. Autres questions

1. Un résumé de la séance d'information organisée à l'intention des ONG conformément à la résolution 4/6 de la Conférence a été mis à la disposition du Groupe (CAC/COSP/IRG/2017/CRP.7).
2. Les orateurs se sont déclarés satisfaits de la grande qualité des présentations et des discussions qui avaient eu lieu lors de cette séance. Plusieurs, faisant référence aux difficultés financières rencontrées par le Mécanisme, se sont déclarés préoccupés par les incidences qu'un tel manque de financement pourrait avoir. D'autres, tout en réaffirmant la contribution qu'apportait la société civile aux efforts de lutte contre la corruption, ont rappelé avec satisfaction la résolution 4/6 de la Conférence et parlé des moyens par lesquels la société civile pourrait participer davantage à cette lutte et aux réunions du Groupe d'examen de l'application. De nombreux orateurs ont estimé qu'il fallait tout d'abord rendre le processus d'examen plus transparent. D'autres ont fait remarquer qu'une interaction positive et constructive avec les États Membres ne pouvait que conduire à une amélioration et un renforcement du Mécanisme d'examen.

VIII. Ordre du jour provisoire de la neuvième session du Groupe d'examen de l'application

3. À sa 10^e séance, le 23 juin 2017, le Groupe d'examen de l'application a adopté l'ordre du jour provisoire de sa neuvième session (CAC/COSP/IRG/2017/L.2).

IX. Adoption du rapport

4. Le 23 juin 2017, le Groupe d'examen de l'application a adopté le rapport sur les travaux de sa huitième session (CAC/COSP/IRG/2017/L.1 et Add.1 à 7).

